

Communiqué

Nouvelles directives concernant le traitement de l'hépatite C

Berne/Zurich, le 21 mars 2017

Les toutes nouvelles directives concernant le traitement de l'hépatite C chronique viennent de paraître. Elles révèlent que le traitement médical le plus opportun n'est souvent pas possible. En cause : le rationnement des médicaments très chers.

De nouvelles directives, rédigées par des experts au plan national, viennent d'être publiées. Elles montrent que le rationnement décidé par l'OFSP est une entrave au traitement médicalement fondé. Un nombre croissant de médicaments et de combinaisons de substances sont certes autorisés, mais font l'objet d'une limitation de l'OFSP en raison de leur prix élevé. Dans bien des cas, le traitement optimal d'un point de vue médical n'est donc pas possible. Dernier exemple en date, celui du médicament Epclusa autorisé en début d'année : comme nous l'avons déjà relevé dans un précédent communiqué, ce médicament efficace contre tous les types de virus n'est remboursé par les caisses-maladie que pour le génotype 3. Ces limitations restreignent l'éventail des possibilités de traitement, faisant que la thérapie prise en charge par les caisses-maladie n'est pas toujours la meilleure pour le patient.

Les nouvelles directives montrent que l'écart ne cesse de grandir entre la décision de l'OFSP et l'opinion des experts. Face à cette dangereuse infection qu'est l'hépatite C, un traitement de pointe devrait être au cœur des préoccupations. Or, le rationnement fait que cela n'est souvent pas possible. A cela s'ajoutent encore des obstacles administratifs et de pénibles négociations avec certaines caisses-maladie.

Tous les acteurs devraient s'unir pour combler le fossé qui règne actuellement entre autorisation des médicaments et impératifs médicaux, permettant de ce fait un traitement optimal pour tous les patients. Nous avons besoin d'une baisse du prix des médicaments et de la suppression du rationnement. Ce ne sera possible qu'avec une stratégie de lutte contre l'hépatite C en Suisse qui soit soutenue de toutes parts.

Lien vers les directives :

http://www.sginf.ch/files/treatment_of_chronic_hepatitis_c_march_2017.pdf

Contact :

Dr Philip Bruggmann, directeur Stratégie hépatite suisse, p.bruggmann@arud.ch

Bettina Maeschli, Communication Stratégie hépatite suisse, b.maeschli@arud.ch,

Tél. 076 412 33 35

Le réseau Stratégie hépatite suisse

Le réseau Stratégie hépatite suisse réunit plus de 80 personnalités du milieu médical, de l'économie, des organisations de patients, des assureurs ainsi que des autorités politiques, œuvrant à titre bénévole. Il a vu le jour au début de l'année 2014 et il est soutenu par des organisations de médecins et une organisation de patients. Le réseau a mis au point une stratégie et s'est fixé pour objectif d'éliminer l'hépatite virale d'ici 2030. www.hepatite-suisse.ch.